



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 7 avril 2025 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt et ainsi que messieurs Stéphane Vézina et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont absents : Madame Anne-Sylvie Forney et monsieur Florent Raymond.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs, de la culture et des communications, madame Anne Tremblay, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que trois (3) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Période de questions**
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025**
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits**
 - 2.4. Rapport sur les plaintes**
 - 2.5. Demande de don - Collation des grades Polyvalente Marcel-Landry**
 - 2.6. Journées internationales de visibilité lesbienne et contre l'homophobie et la transphobie**
 - 2.7. Élections municipales 2025 - Rémunération du personnel électoral**
 - 2.8. Retrait du Festival pyrotechnique Saint-Alex-en-Feux du contrat d'assurances de la municipalité**
 - 2.9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 25-426, Règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien de la rivière du Sud, branche 33**
 - 2.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 25-427, Règlement décrétant une dépense de 750 000\$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de réhabilitation du rang Kempt**
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport**
 - 3.2. Mise à jour - Ajustement de la rémunération d'un poste d'officier**
- 4. TRANSPORT**
 - 4.1. Abandon de l'échangeur autoroutier de Saint-Alexandre dans le Plan québécois des infrastructures 2025-2035**
 - 4.2. Octroi de contrat - Réalisation de ralentisseurs de vitesse et d'une intersection surélevée**
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport**
 - 7.2. Demande de dérogation mineure 25-02, Lot 4 391 460 (Lotissement)**
 - 7.3. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole - Lot 4 390 056**
 - 7.4. Demande de don pour la Bourse Jeune agriculteur.trice de l'année**
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport**
 - 8.2. Vente des modules de planche à roulettes**
 - 8.3. Embauche d'une cheffe de camp de jour de Saint-Alexandre 2025**
 - 8.4. Embauche des animatrices au camp de jour de Saint-Alexandre 2025**
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. AFFAIRES DIVERSES**
- 11. RETOUR DES COMITÉS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**
 - 13.1. Levée de la séance**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-04-66

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

25-04-67

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

25-04-68

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2025 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 994 601,27 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5698 à 5753	pour	232 262,57 \$
Chèques fournisseurs	85239 à 85317	pour	713 602,23 \$
Rémunération		pour	48 736,47 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de mars 2025 totalisant trois (3) plaintes est déposé devant le conseil.

25-04-69

Demande de don - Collation des grades Polyvalente Marcel-Landry

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de contribuer à la Collation des grades 2025 de la Polyvalente Marcel-Landry pour un montant de 500,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

25-04-70

Journées internationales de visibilité lesbienne et contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle, c'est-à-dire des femmes et des personnes non-binaires, qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexism et de l'homophobie, soit la lesbophobie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé·es.

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

DE faire flotter le drapeau arc-en-ciel à l'Hôtel de Ville le 17 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité

25-04-71

Élections municipales 2025 - Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE des élections générales municipales auront lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a la responsabilité de fixer la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est tenue de respecter les taux indiqués dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter la politique de rémunération du personnel électoral en vue des élections municipales du 2 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

25-04-72

Retrait du Festival pyrotechnique Saint-Alex-en-Feux du contrat d'assurances de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a effectué la mise à jour annuelle de son contrat d'assurances en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le festival pyrotechnique Saint-Alex-en-Feux a cessé ses activités;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de les retirer comme assuré additionnel au contrat d'assurance de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la modification doit être entérinée par une résolution du conseil municipal;

Il est proposé par la conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de retirer le Festival pyrotechnique Saint-Alex-en-Feux comme assuré additionnel du contrat d'assurance de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 25-426, Règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien de la rivière du Sud, branche 33

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin répartir les coûts des travaux d'entretien de la rivière du Sud, branche 33.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 25-426 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien de la rivière du Sud, branche 33.

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 25-427, Règlement décrétant une dépense de 750 000\$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de réhabilitation du rang Kempt

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Marie-Eve Denicourt qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin d'autoriser une dépense de 750 000\$ et d'emprunter le même montant pour la réhabilitation du rang Kempt.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Marie-Eve Denicourt dépose une copie du projet de règlement 25-427 décrétant une dépense de 750 000\$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de réhabilitation du rang Kempt.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de mars 2025 représentant les sorties suivantes :

- 3 appels incendies;
- 4 appels premiers répondants.

25-04-73

Mise à jour - Ajustement de la rémunération d'un poste d'officier

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a adopté une rémunération fixe pour les officiers de pompiers lors de la séance du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'une année s'est écoulée depuis l'adoption de ladite rémunération ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, une modification a été effectuée dans le salaire d'un officier;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre approuve la mise à jour de la rémunération fixe des officiers de pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Alexandre telle que répartie par le tableau *Rémunération des officiers 2025* ;

QUE les modifications salariales soient rétroactives au 1^{er} janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

25-04-74

Abandon de l'échangeur autoroutier de Saint-Alexandre dans le Plan québécois des infrastructures 2025-2035

CONSIDÉRANT le projet d'achèvement de l'autoroute 35 qui prévoit la construction d'un échangeur à Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT les travaux presque terminés sur la planification de l'ouvrage;

CONSIDÉRANT les engagements du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur la réalisation de l'ouvrage ;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale du MTMD est venue faire une présentation du projet aux citoyens et aux citoyennes de Saint-Alexandre le 26 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a investi des ressources humaines, matérielles et financières quant à la réalisation de l'ouvrage et qu'elle a toujours collaboré avec le MTMD sur le dossier;

CONSIDÉRANT l'importance de l'échangeur pour la sécurité des usagers routiers sur la Grande-Ligne et l'accès aux citoyens à l'autoroute 35;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 35, dans sa forme actuelle, ne procure aucun avantage à la communauté alexandrine;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le cadre du budget provincial 2025 et plus particulièrement le Plan québécois d'infrastructures 2025-2035, a abandonné la construction de l'échangeur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère ne donne aucune raison afin d'expliquer le choix d'abandonner le projet de construction de l'échangeur de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'aucune communication préalable à l'annonce n'a été acheminée à la Municipalité de Saint-Alexandre concernant l'abandon de ce projet;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé à l'unanimité, et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre dénonce fortement l'abandon de l'échangeur de Saint-Alexandre dans le Plan québécois d'infrastructures 2025-2035;

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre demande au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision;

QUE la Municipalité demande une rencontre sur le projet avec Mme Geneviève Guilbeault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, et monsieur Jonatan Julien, ministre responsable des Infrastructures;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, madame Geneviève Guilbeault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, monsieur Jonatan Julien, ministre responsable des Infrastructures, madame Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie, madame Audrey Bogemans, députée d'Iberville, monsieur Monsef Derraji, porte-parole de l'opposition officielle en transports, madame Marwah Rizqy, porte-parole de l'opposition officielle en infrastructures, monsieur Étienne Grandmont, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en transports, monsieur Haroun Bouazzi, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en infrastructures, monsieur Joël Arseneau, porte-parole du troisième groupe d'opposition en transports, et monsieur Pascal Paradis, porte-parole du troisième groupe d'opposition en infrastructures;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Richelieu, aux autres municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, à NexDev Haut-Richelieu, à la MRC de Brome-Missisquoi, à la Municipalité de Sainte-Sabine, à la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, à la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, à la Municipalité de Pike River, à la Municipalité de Stanbridge Station, à la Ville de Bedford, à la Municipalité du canton de Bedford et à la Municipalité de Saint-Armand.

Adoptée à l'unanimité

25-04-75

Octroi de contrat - Réalisation de ralentisseurs de vitesse et d'une intersection surélevée

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal de mettre en place des dispositifs afin de ralentir la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de service ont été reçues afin de construire des ralentisseurs de vitesse permanents et une intersection surélevée sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de MSA Infrastructure avec la clé de pavage est considérée comme étant la soumission la plus avantageuse en terme de rapport qualité/prix;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'octroyer le contrat pour la construction de ralentisseurs de vitesse à MSA Infrastructure pour un montant de 19 039,59 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de mars 2025, émis par l'inspectrice municipale Louise Nadeau, totalisant dix-sept (17) permis est déposé devant le conseil.

25-04-76

Demande de dérogation mineure 25-02, Lot 4 391 460 (Lotissement)

LIEU : Lot 4 391 460 (rue Bernard)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 4 391 460;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée du Règlement de zonage 20-367, annexe B, grille des usages et des normes pour la zone R-9, indiquant que la largeur frontale minimale doit être de 10 mètres par section de terrain pour un jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande l'autorisation de subdiviser son lot en 2 parties égales, soit 9.145 mètres chacun;

CONSIDÉRANT QU'une demande est faite pour diminuer la largeur minimale du bâtiment à 6 mètres plutôt que 7.3 mètres dans le but de respecter la marge latérale minimale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une double dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation pourrait porter atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif recommande au conseil de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de refuser la demande de dérogation mineure telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité

25-04-77

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole - Lot 4 390 056

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à des fins autre qu'agricole du lot 4 390 056 du cadastre du Québec, 545 Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du lot 4 390 488 est de 38,8 ha;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'entreposage de machinerie destinée à l'épandage de lisier para-agricole pour les agriculteurs environnants;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se retrouve en zone agricole dynamique;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet préserve l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire, d'espace approprié pour la réalisation de ce type d'usage impliquant l'entreposage de machinerie agricole;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer les conditions socio-économiques de la communauté et de la région en offrant un service en lien avec la population;

CONSIDÉRANT QU'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre appuie la demande à la CPTAQ déposée par Monsieur Bouvier pour l'utilisation autre qu'agricole du lot 4 390 056 du cadastre du Québec.

25-04-78

Demande de don pour la Bourse Jeune agriculteur.trice de l'année

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande de la part de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu dans le cadre de son Gala de l'Excellence;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un don pour le prix *Jeune agriculteur(trice) de l'année*;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Alexandre est une municipalité agricole;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre fasse un don de 500 \$ pour le prix *Jeune agriculteur(trice) de l'année* lors du prochain Gala de l'Excellence de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Anne Tremblay, directrice aux loisirs.

25-04-79

Vente des modules de planche à roulettes

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la piste à rouleaux et de la patinoire couverte extérieure rendent caduque l'utilisation des modules de planche à roulettes au parc Marie-Jeanne-Frégeau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite se départir de ces modules;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre se départisse des modules de planche à roulettes en les vendant au plus offrant et qu'elle autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à ladite vente.

Adoptée à l'unanimité

25-04-80

Embauche d'une cheffe de camp de jour de Saint-Alexandre 2025

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'embaucher madame Lycia Gagnon à titre de cheffe de camp pour le camp de jour *Alextra* pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité

25-04-81

Embauche des animatrices au camp de jour de Saint-Alexandre 2025

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est de responsabilité municipale depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit embaucher des membres du personnel afin d'offrir le service de camp de jour aux familles de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été effectuées et que des candidatures ont été retenues;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'embaucher Yanie Suprenant, Alexia St-Amour, Ariyane Hébert, Maëllie Roy, Alicia Casavant et Marylou Bonhomme à titre d'animatrices pour le camp de jour *Alextra* pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mars 2025.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

11. RETOUR DES COMITÉS

Stéphane Vézina fait un retour sur le comité de reconnaissance des bénévoles.

Jean-François Berthiaume parle de l'avancement du nouveau site web et de l'assistant municipal intelligent.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) questions sont posées aux membres du conseil.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-04-82

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h11.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire